

Objet : Taxe d'apprentissage

Tours, le 28/01/2020

Soci t  :

Madame, Monsieur

Votre participation financi re   notre offre de formation, par le biais de la taxe d'apprentissage, est un compl ment de ressources essentiel pour r aliser des investissements importants en mati re p dagogique.

En apportant votre soutien, vous nous permettez de poursuivre nos efforts visant   am liorer l'offre et le niveau d'excellence de nos formations et surtout   perfectionner le caract re professionnel de nos formations.

Le Master  conomiste d'Entreprise est l'aboutissement de cinq ann es de formation en sciences  conomiques o  notre premier objectif tout au long de ce cursus est de doter les  tudiants de comp tences et de qualifications leurs permettant de s'ins rer dans le milieu professionnel le plus rapidement possible.

Avec nos remerciements anticip s les plus sinc res et chaleureux pour votre contribution, nous vous prions, Madame, Monsieur, de recevoir nos tr s sinc res salutations.

Le Directeur du M2 M cen
Master  conomiste d'Entreprise



Alain Bousquet
T l : 06 80 93 68 23
alain.bousquet@univ-tours.fr

Versez votre taxe d'apprentissage

■ Participez, grâce à votre taxe d'apprentissage, à nos projets.




La formation de Master 2 Économiste d'Entreprise de la Faculté de Droit d'Économie et de Sciences Sociales est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage pour la catégorie :

- ✓ C Formation de niveau I (Bac+5 à Bac +8), code RNCP 00020496

■ Comment verser votre taxe d'apprentissage ?

Indiquez précisément à la rubrique versements du formulaire officiel de votre organisme collecteur dans la partie hors quota :

Obligatoirement :

-  « **Université de Tours, Faculté de Droit d'Économie et de Sciences Sociales** ».
-  « **0371088G** » pour le code UAI (Unité Administrative Immatriculée) de l'établissement destinataire.
-  Le montant en euros, en indiquant bien le diplôme « **Master 2 PRO Économiste d'Entreprise** ».

Si vous souhaitez que l'intégralité de votre versement soit affectée à nos formations, pensez à préciser la mention,

-  « **Montant maximum avec règle du cumul** ».

■ Votre versement :

Il doit obligatoirement passer par l'organisme collecteur de votre choix (OCTA).

Pour les entreprises de la région Centre vous pouvez aussi utiliser directement le service de la **CCI de Touraine** (Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine) qui a reçu délégation de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de la région Centre pour la collecte de la taxe d'apprentissage (convention de délégation du 27 Octobre 2003).

- ✓ Pour plus d'information voir le site de la CCI et leur service proposé en ligne « WebTaxe » :
<http://www.touraine.cci.fr/taxe>

■ La date limite de versement est fixée au 1^{er} mars 2020.

■ Contact, pour tout renseignement d'ordre administratif, veuillez-vous adresser à :

M^{me} Nadège ASSELIN
Université de Tours - UFR de Droit, d'Économie et des Sciences Sociales
Secrétariat du Mécén
50, avenue Jean Portalis, Bureau D 117
B.P 0607 37206 Tours Cedex 03



02 47 36 11 85



nadege.asselin@univ-tours.fr

 <http://mecen-univ-tours.fr/>